



Droit credit d'impots sur achat duplex (plateau brut)

Par **Melanie25370**, le **21/02/2017** à **15:57**

Bonjour, j'achète un duplex qui est un plateau brut (partie garage d'une maison de 1976) l'habitation est transformée en copro de 4 apparts dont le mien.

Je pensais avoir le droit au credit d'impot concernant l'isolation l'achat d'un poêle a granulé, puis bénéficier de 10% de tva au lieu de 20 pour l'achat de ma cuisine...

Mais d'après une dame des impôts pas très cooperative on me dit que c'est une creation et donc que je n'ai le droit a rien de tout ça.

Le vendeur a qui j'achète ma conseiller de mieux me renseigner car cela ce joue parfois a une loi ou un details prés et si j'ai une chance de bénéficier de reduction je ne voudrais pas la louper.

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **morobar**, le **21/02/2017** à **17:29**

Effectivement la résidence (principale) doit être achevée depuis 2 ans.

Il parait difficile de considérer que le changement de destination et les travaux ainsi opérés sont sans influence sur la date exacte d'achèvement de ces travaux.

Mais vous pouvez par mail titré "rescrit" interroger votre centre des impôts pour savoir si l'aménagement (que vous décrivez comme ici) permet l'éligibilité au crédit d'impôt pour la transition énergétique.

Par **Melanie25370**, le **21/02/2017** à **17:50**

Merci pour votre réponse morobar, je vais faire ce mail que vous me conseiller.